

missaire a réussi à faire face à des dépenses supplémentaires dans certains secteurs sans devoir faire appel à la communauté internationale. La France votera en faveur du projet de résolution relatif à l'assistance aux réfugiés rapatriés et

aux personnes déplacées du Soudan méridional (E/L.1604/Rev.1).

*La séance est levée à 13 heures.*

## 1914<sup>e</sup> séance

Lundi 15 juillet 1974, à 15 h 10

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1914

### POINTS 10, 11, 12 ET 22 DE L'ORDRE DU JOUR

**Examen de la situation économique et sociale de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse et mesures à prendre en faveur de cette région (suite) [E/5554, E/L.1605]**

**Assistance économique à la Zambie (suite) [E/L.1603]**

**Assistance aux régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse (suite) [E/5560, E/L.1606]**

**Assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional (suite) [E/5483, E/L.1604/Rev. 1]**

1. M. DALE (Etats-Unis d'Amérique) déplore que chaque année, depuis quelque temps, le Conseil soit amené à examiner la situation de pays victimes de catastrophes, naturelles ou non, d'autant plus qu'il s'agit en général des pays les moins bien préparés à supporter de telles épreuves. Les Etats-Unis estiment que l'œuvre des secours incombe au premier chef aux gouvernements des pays victimes, mais que les pays nantis doivent également y participer, surtout lorsque la catastrophe atteint une ampleur telle que lesdits gouvernements ne peuvent l'accomplir seuls.

2. Au Sahel, les Etats-Unis ont fourni une assistance bilatérale se montant à 129 millions de dollars environ, sous forme d'aide alimentaire et autres, par exemple sous la forme de ponts aériens et de livraisons de camions et de médicaments. Il y a moins de deux semaines, le Gouvernement des Etats-Unis a également fourni une somme supplémentaire de 1 million de dollars au Fonds de dépôt de la FAO pour la zone sahélienne. Il s'agit de fonds non liés qui peuvent être utilisés indifféremment par toute institution des Nations Unies ayant un programme au Sahel, sous réserve des procédures et critères énoncés par la FAO. C'est le deuxième million de dollars fourni par les Etats-Unis au Fonds de dépôt de la FAO, le premier ayant été affecté aux opérations de l'OMS et du FISE au Sahel.

3. Par ailleurs, M. Kissinger, secrétaire d'Etat, a proposé, à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2214<sup>e</sup> séance plénière), que le CIUS et l'OMM étudient les répercussions éventuelles d'une modification climatique à long terme dans les régions victimes de la sécheresse en Afrique. Le Secrétaire général de l'OMM a indiqué la suite qui a été donnée à cette suggestion dans sa déclaration au Conseil (1908<sup>e</sup> séance). Le Gouvernement des Etats-Unis est également disposé à fournir une assistance directe aux opérations des Nations Unies au Sahel, et la délégation des

Etats-Unis donnera bientôt de plus amples détails à ce sujet. M. Dale se rendra lui-même prochainement au Sahel pour étudier la situation.

4. Enfin, le Gouvernement des Etats-Unis procède en ce moment à des pourparlers en vue de maintenir l'assistance bilatérale fournie aux pays de la région soudano-sahélienne à un niveau élevé, assistance qui serait concentrée sur des projets visant à atténuer les effets de la sécheresse et sur des activités destinées à accroître la production vivrière et le cheptel de la région.

5. Le Gouvernement des Etats-Unis a également fourni un appui considérable au Gouvernement éthiopien : les secours d'urgence fournis à l'Ethiopie le sont par l'intermédiaire de la mission de L'AID à Addis-Abeba, en coopération avec le PNUD, la FAO et le Comité national de secours éthiopien. Cette assistance est également fournie en collaboration avec l'ONU, qui aide le Gouvernement éthiopien à coordonner la fourniture et la distribution des secours.

6. L'assistance bilatérale d'urgence fournie par les Etats-Unis à l'Ethiopie jusqu'en juin 1974 a atteint environ 17,6 millions de dollars. Elle comprenait, outre l'aide alimentaire, divers postes de dépenses : frais de transport, médicaments, couvertures, entrepôts provisoires, ponts aériens et assistance technique. De plus, les Etats-Unis ont versé récemment 245 000 dollars au Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, 145 000 dollars à titre de participation aux frais de transport aérien de 25 camions d'Italie en Ethiopie et 100 000 dollars pour contribuer aux frais de transport de 20 camions du Royaume-Uni en Ethiopie.

7. Comme dans le cas de secours à la région du Sahel, le Gouvernement des Etats-Unis procède à des discussions concernant la fourniture d'une aide d'urgence supplémentaire destinée à améliorer les conditions de vie des Ethiopiens les plus défavorisés moyennant l'amélioration des pratiques agricoles et une meilleure répartition des bienfaits du développement.

8. La situation en Zambie et au Soudan est quelque peu différente tant par son degré de gravité que par son caractère même. Les Etats-Unis ont accordé un prêt de 5 millions de dollars à la Zambie afin de l'aider. Pour le Soudan, où la situation des réfugiés paraît s'être améliorée, les Etats-Unis ont fourni environ 1,4 million de dollars

pendant l'exercice 1974 sous forme de produits alimentaires fournis par l'intermédiaire du PAM, du FISE et d'institutions bénévoles, en faveur des réfugiés du Soudan méridional qui rentrent chez eux. Pendant l'exercice financier 1973, le Gouvernement des Etats-Unis avait fourni au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés la somme de 10 millions de dollars environ pour venir en aide aux réfugiés soudanais sous forme de produits alimentaires, d'outils, de dispensaires, d'abris temporaires et de médicaments.

9. Les chiffres indiqués ne comprennent pas une grande partie de l'assistance que le Gouvernement des Etats-Unis fournit par l'intermédiaire d'institutions d'aide multilatérale dans le cadre de ses contributions annuelles, qui couvrent pratiquement le financement des activités de secours de ces institutions. L'importance de l'assistance fournie par les Etats-Unis témoigne de leur intérêt pour les pays victimes de catastrophes.

10. Enfin, la délégation des Etats-Unis, qui figure parmi les auteurs du projet de résolution concernant l'assistance aux réfugiés du Soudan méridional (E/L.1604/Rev.1), appuie également les projets de résolution relatifs à la situation de la région soudano-sahélienne (E/L.1605) et aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse (E/L.1606), ainsi que le projet de résolution relatif à la Zambie (E/L.1603).

11. M. PU MING (Chine) rend hommage au courage et à la détermination du peuple zambien qui a su résister à la provocation du régime de Rhodésie du Sud après la fermeture de la frontière commune à ces deux pays. Le monde zambien continue à lutter contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme et à soutenir les mouvements de libération nationale en Afrique. Sous la direction du président Kaunda et avec l'appui des pays amis, notamment les pays africains, la Zambie a réussi à développer son économie et à faire échouer le complot sud-rhodésien. Le Gouvernement et le peuple chinois sont unis à la Zambie par des liens de profonde amitié et continueront à lui apporter leur ferme soutien.

12. Les sécheresses se succèdent dans la région sahélienne depuis plusieurs années, ainsi que dans le nord-est de l'Ethiopie, compromettant gravement les moyens de subsistance des habitants de ces régions. Des millions de gens sont menacés par la famine et la maladie; de nombreux bergers ont perdu une grande partie de leur troupeau et de nombreux villages ont été abandonnés. Les gouvernements de certains pays victimes de la sécheresse ont créé des comités nationaux chargés de fournir des vivres, des semences, des pompes à eau et des puits, de créer des fermes d'élevage et d'aider les paysans et les bergers à lutter contre les effets de la sécheresse. Ces pays ont reçu l'aide des autres pays africains et d'autres pays en voie de développement, qui ont ainsi témoigné de l'esprit de solidarité et d'entraide qui règne entre les pays du tiers monde.

13. En réponse à l'appel des gouvernements des pays atteints par la sécheresse, les institutions apparentées aux Nations Unies ont participé aux travaux de secours et la Chine espère qu'elles continueront à jouer un rôle efficace

dans les activités de secours d'urgence ainsi que dans l'élaboration de programmes d'action à moyen et à long terme.

14. Les activités d'assistance aux réfugiés du Soudan méridional ont pris fin l'année précédente; la délégation chinoise appuie le projet de résolution relatif à cette question (E/L.1604/Rev.1). Elle approuve également sans réserve les projets de résolution E/L.1603, E/L.1605 et E/L.1606, et espère qu'ils seront adoptés à l'unanimité.

15. M. MAES (Observateur de la Communauté économique européenne) prenant la parole sur l'invitation du Président, fait une déclaration à propos de situation de la région soudano-sahélienne. Le déficit de pluie accumulé depuis 1965 et une quasi-sécheresse permanente depuis 1969 ont gravement affecté le sort des populations du Sahel et la Communauté économique européenne a immédiatement apporté une contribution substantielle à l'effort international d'aide qui s'est déployé à l'instigation des Nations Unies. En 1973, les fournitures de céréales aux pays du Sahel, sans l'Ethiopie, par l'ensemble de la Communauté internationale ont totalisé presque 500 000 tonnes, dont 180 000 tonnes, représentant une valeur de 32 millions d'unités de compte, venaient de la Communauté économique européenne. De plus, cette dernière a fourni 13 000 tonnes de poudre de lait d'une valeur de 9 millions d'unités de compte.

16. Pour 1974, les experts de la FAO avaient évalué à environ 650 000 tonnes de céréales et une certaine quantité d'autres denrées, les besoins pour assurer la survie des populations menacées de famine dans les six pays du Sahel et en Ethiopie. Le Conseil des ministres de la communauté a arrêté un programme d'aide à court terme à la fois pour les pays du Sahel associés à la Communauté et pour l'Ethiopie, prévoyant la fourniture de 130 000 tonnes de céréales, 14 000 tonnes de lait écrémé en poudre et 6 000 tonnes de butter-oil, d'une valeur globale estimée à approximativement 54 millions d'unités de compte, soit 65 millions de dollars, dont 14 millions d'unités de compte représentant les frais de transport. En outre, un crédit spécial de 5 millions d'unités de compte a été prévu pour le financement des frais de transports exceptionnels, les frais de stockage et autres frais liés à l'exécution de l'aide alimentaire. En plus, des aides bilatérales des pays membres étaient prévues pour un montant d'environ 115 000 tonnes de céréales d'une valeur de 25 millions d'unités de compte.

17. Les livraisons prévues par le programme communautaire sont en bonne voie : fin juin, 85 p. 100 des céréales, 82 p. 100 du lait en poudre et 91 p. 100 du butter-oil étaient déjà embarqués à destination des six pays du Sahel ainsi que la quasi-totalité des livraisons pour l'Ethiopie. Les aides alimentaires sont distribuées gratuitement aux victimes de la sécheresse à l'exception d'une faible quantité de céréales qui peuvent être vendues, les recettes étant affectées aux projets de développement.

18. En plus de l'aide alimentaire, la Communauté a fourni une aide financière d'urgence d'un montant de 19 millions d'unités de compte en 1973, prélevés sur le Fonds européen de développement, et de 35 millions d'unités de compte en

1974, prélevés par décision du Conseil des ministres sur le budget de la Commission des communautés européennes.

19. L'urgence de l'intervention exige une grande souplesse dans l'exécution des programmes. Aussi la Commission, qui en est chargée, a-t-elle prévu un ensemble de procédures simplifiées et pragmatiques qui ont permis une mise à exécution très rapide du programme. Les contrats d'exécution relatifs à l'aide d'urgence en 1974 passés entre les sept pays intéressés et la Commission faisaient apparaître, quatre mois après leur entrée en vigueur, que 53 p. 100 des crédits octroyés étaient engagés, ainsi que 23 p. 100 des dépenses.

20. Certaines dotations d'aide alimentaire seront sans doute encore nécessaires pendant quelques années, jusqu'à ce que les troupeaux de bétail soient reconstitués. C'est en octobre qu'il sera possible d'évaluer pour 1975, en fonction des conditions climatiques et de la production céréalière locale, les fournitures requises. Mais il faut veiller à ne pas compromettre le rétablissement de la production locale, d'où l'importance accordée à la mise au point de moyens de stockage, surtout dans les grands centres de distribution.

21. Afin d'éviter les erreurs du passé, la Commission a organisé en juin 1974, à Bruxelles, une réunion de coordination et d'information sur l'élevage dans les pays du Sahel, à laquelle ont participé, outre les pays du Sahel et de la Communauté, des représentants de la BAfD, de la BIRD, de la FAO, du Canada et de L'AID. L'objectif fondamental de toute action à long terme doit être d'assurer une vie normale et sûre aux populations du Sahel en maximisant la production agricole vivrière, par exemple en mettant en valeur des vallées alluvionnaires des grands fleuves tels que le Sénégal et le Niger et leurs affluents et en rationalisant et intensifiant la production animale. Ainsi, une partie du programme d'aide de la Communauté économique européenne tend à mettre en état et à améliorer l'appareil de production agricole et animale de ces pays, moyennant la fourniture de semences et le paiement de primes d'ensemencement aux paysans sinistrés, la création de moyens de stockage permanents et l'aménagement de forages existants.

22. M. CAVAGLIERI (Italie) dit qu'à propos du Sahel, sa délégation a noté que la présence à New York du Bureau spécial du Sahel de l'Organisation des Nations Unies n'était plus indispensable et que l'on pourrait le transférer à Ouagadougou pour qu'il puisse travailler en étroite collaboration avec le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans la Sahel, créé par les six gouvernements de la région.

23. Les quatre projets de résolution soumis au Conseil ont l'appui de la délégation italienne. Le cas de la Zambie est un peu différent des autres à cause de l'origine politique de ses difficultés : l'assistance dont elle a besoin implique non seulement l'apport de ressources, mais aussi la coopération des pays de l'Afrique orientale. Il semble que la situation évolue de façon encourageante.

24. Au Sahel et en Ethiopie, la sécheresse s'est manifestée sous une forme particulièrement pénible. L'Italie a participé à l'assistance bilatérale aux pays du Sahel et dans le cadre aussi de la Communauté économique européenne. Mais aujourd'hui, si les secours d'urgences restent nécessaires, la

tâche essentielle est d'adopter des mesures à moyen et à long terme en vue d'éviter la répétition d'une telle catastrophe. La délégation italienne a étudié attentivement le rapport du Secrétaire général sur la sécheresse qui sévit dans la région soudano-sahélienne (E/5554) où sont clairement exposées les données du problème. C'est sur le secteur agricole qu'il faut concentrer les efforts, en prenant soin de doser l'apport de ressources en fonction des progrès réalisés dans les divers secteurs, construction de barrages et approvisionnement en énergie par exemple.

25. Le développement agricole du Sahel est étroitement lié à l'équilibre écologique, la preuve en a été fournie par l'ampleur de la catastrophe entraînée par la sécheresse. La reconstitution et la conservation des sols seront donc les problèmes cruciaux à résoudre par les gouvernements intéressés. A ce propos, la délégation italienne fait l'éloge du travail accompli par le Bureau spécial du Sahel de l'ONU et par le PNUD, la FAO, le FISE et l'OMS dans l'assistance fournie aux pays du Sahel. Ces organismes vont s'associer, ainsi que le PNUE et la CEA, aux gouvernements des pays sahéliens en vue de rechercher des remèdes à long terme à la situation, et il incombera aux représentants résidents du PNUD d'assurer la coordination. Il est certain que l'organisation, la gestion et la répartition des ressources incombent en premier lieu aux six gouvernements intéressés et la coopération régionale, si souvent préconisée, apparaît non seulement comme une nécessité, mais aussi un stimulant de l'intégration économique.

26. L'Ethiopie a donné l'exemple de la volonté d'un peuple et d'un pays de venir en aide à des centaines de milliers de victimes de la sécheresse. L'assistance internationale ne s'est pas non plus fait attendre. Là encore, il convient d'analyser à fond le problème de la sécheresse : il faut organiser la fourniture et la production de vivres de façon permanente, fournir des médicaments, apporter une aide financière aux agriculteurs, régler le problème des transports et des communications. Les efforts déployés individuellement par les pays, notamment l'Italie, et par les organisations internationales rattachées aux Nations Unies permettent d'espérer que le Gouvernement éthiopien parviendra, avec l'aide qu'il reçoit, à éviter la répétition d'une situation aussi pénible. Le PNUD vient de prendre des mesures d'aide supplémentaire, l'IDA, la FAO, le FISE et le PAM sont également en train d'agir. Il est vrai que la sécheresse qui atteint le Sahel et l'Ethiopie menace des pays avoisinants comme le Soudan et la Somalie, qui s'efforcent d'enrayer des symptômes locaux de sécheresse. Le Soudan doit aussi faire face au problème du retour des réfugiés, en faveur desquels il a reçu l'aide efficace du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

27. M. GEBRU (Ethiopie) dit que le spectre de la faim menace un grand nombre d'Africains, mais l'Ethiopie et la région soudano-sahélienne ont été le plus gravement touchées par la famine ces dernières années. On estime qu'en Ethiopie seulement, 100 000 personnes sont mortes de faim. Il s'agit d'une famine sans précédent dans l'histoire du pays, dont la principale cause est la sécheresse, phénomène qui échappe au contrôle de l'homme. En effet, si l'Ethiopie a déjà connu des périodes de sécheresse dues à des variations dans les précipitations, celle qui vient de se produire s'explique par de profonds changements écolo-

giques. Dans des régions habitées de temps immémoriaux par des populations qui pratiquent l'élevage et cultivent la terre depuis très longtemps, on a constaté un certain degré de déboisement suivi d'une érosion du sol. A cette érosion sont venues s'ajouter des pluies torrentielles qui ont transformé les terres autrefois cultivables en vallées profondes séparées par des falaises abruptes. La configuration physique de cette région de l'Ethiopie rend donc les communications par route presque impossibles.

28. Cependant, le Gouvernement éthiopien a entrepris des projets de travaux publics : reboisement, construction de routes de desserte, irrigation à petite échelle, développement des systèmes d'adduction d'eau, conservation des sols, gestion du cheptel, etc. Mais, malgré tous ces efforts, on signale que de nombreux villages sont restés inaccessibles dans des régions reculées et que les victimes de la sécheresse sont abandonnées à elles-mêmes. Les problèmes de transport ont été encore aggravés par les pluies torrentielles qui se sont abattues sur le pays ces derniers mois, détruisant les ponts provisoires et les routes de desserte construits pendant la saison sèche afin d'acheminer les secours d'urgence. Certaines opérations de secours se font par voie aérienne, mais les hélicoptères et autres moyens de transport aérien sont en nombre insuffisant pour les besoins.

29. Un troisième élément a fait empirer la situation, il s'agit des larves d'un petit insecte constituant de vastes armées (*army worms*) qui se sont répandues dans 11 des 14 provinces éthiopiennes. La FAO a fourni des insecticides, mais il en faudrait d'énormes quantités pour protéger les récoltes. Les réserves alimentaires sont déjà épuisées et la perspective d'une dévastation des nouvelles récoltes par ce parasite compromet gravement la situation alimentaire. La famine généralisée menace maintenant de frapper des millions d'Ethiopiens et des millions de têtes de bétail risquent de périr.

30. Devant une telle situation, la communauté internationale pourrait venir en aide au Gouvernement éthiopien en accroissant ses envois de vivres et d'insecticides. La notion de sécurité économique collective pourrait trouver ici une expression concrète dans un effort collectif pour venir en aide à un Etat Membre.

31. Les besoins des victimes de la sécheresse varient selon l'ampleur du phénomène. Les experts gouvernementaux ont maintenant déterminé l'ampleur de la sécheresse qui couvre 8 des 14 provinces éthiopiennes et touche directement 3 millions de personnes et des millions de têtes de bétail. Les dernières estimations des besoins alimentaires indiquent 160 000 tonnes par an pour nourrir les victimes de la sécheresse. Un expert agricole a publié récemment une estimation des besoins alimentaires de 270 000 tonnes, quantité qu'il serait presque impossible de livrer, même si elle pouvait être fournie.

32. Il est certain que les secours d'urgence ne sont qu'un remède temporaire et qu'ils ne sauraient remplacer les travaux de redressement et de développement. Le Gouvernement éthiopien a édicté une série de mesures destinées à réinstaller la population affectée par la sécheresse en fournissant des semences, des bœufs de labour, etc. La sécheresse a encore aggravé le chômage urbain, car les

victimes se sont réfugiées en masse dans les villes à la recherche de nourriture et d'emploi. Nombre d'entre elles vivent encore dans des abris temporaires le long des grandes routes; les enfants et les vieillards sont les plus vulnérables car les hommes et les femmes valides ont abandonné leur foyer pour partir à la recherche d'eau, de nourriture et d'abri. Certains meurent le long du chemin.

33. Le Gouvernement éthiopien s'est maintenant donné comme tâche prioritaire de lutter contre la sécheresse et ses répercussions sur la situation économique et sociale du pays. Mais ses ressources sont loin de répondre à l'ampleur des besoins malgré l'apport d'assistance financière et matérielle venue de l'extérieur. La communauté internationale se compose de pays qui se heurtent à des difficultés d'un type différent. Les économies des pays industrialisés sont bouleversées par l'inflation et par les déficits de leurs balances des paiements. D'autres ont trop de liquidités. Mais les pays en voie de développement manquent de tout et surtout sont privés de moyens à cause de la hausse des prix de leurs importations principales : engrais, produits énergétiques, biens d'équipement, services, etc.

34. L'Ethiopie, dont le revenu par habitant est de 76 dollars, compte parmi les pays les moins développés selon le classement du CPD. Avec sa faible productivité, son faible niveau de technologie et de développement auxquels s'ajoute la hausse brutale du prix des importations de produits essentiels, l'Ethiopie n'est pas préparée pour résister à la crise économique internationale. Le coût de la vie est monté en flèche, gonflé par l'inflation venue de l'extérieur, qui a créé des tensions sociales. Le Gouvernement éthiopien a récemment publié une déclaration de politique visant à remédier aux difficultés actuelles et à introduire des changements structurels favorables au développement. On reconnaît que le régime de propriété foncière a retardé les progrès de la productivité agricole et des mesures vont être prises pour y remédier; le gouvernement éthiopien se consacre en priorité à la lutte contre la sécheresse. Il remercie les gouvernements, l'ONU et tous les organismes intergouvernementaux, non gouvernementaux, publics et privés qui lui sont venus en aide, et il espère que la communauté internationale continuera à prêter son concours à l'Ethiopie, pays désavantagé, dans le cadre des mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire.

35. M. LONGERSTAEY (Belgique) se référant au rapport du Secrétaire général sur la sécheresse qui sévit dans la région soudano-sahélienne (E/5554), dit que la situation dans cette région demeure préoccupante, car une succession de sécheresses y compromet gravement la survie des hommes. C'est pourquoi, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, le premier objectif, après les mesures d'urgence, doit être d'assurer qu'une crise semblable à celle que connaît le Sahel actuellement ne puisse plus se reproduire à l'avenir. Pour cela, il est indispensable de constituer des stocks, mais il faut surtout accorder une assistance aux pays du Sahel pour qu'ils arrivent à se suffire à eux-mêmes. C'est dans cette perspective que l'Egypte, le Pakistan, la Tunisie et la Belgique ont présenté devant le Comité de la science et de la technique au service du développement un projet de programme global de recherche-développement et d'application de la science et

de la technique pour la solution des problèmes propres aux zones arides (E/5473, chap. premier, projet de résolution II). Ce projet, adopté par le Comité économique, sera présenté au Conseil.

36. Devant la nécessité de faire face immédiatement à la catastrophe, la Belgique a poursuivi, en 1974, l'action qu'elle avait entreprise en 1973. Cette action, surtout concentrée au Niger sous forme de transports aériens et terrestres, a permis l'acheminement rapide de vivres, soit 180 tonnes de denrées alimentaires, dont du lait en poudre, en provenance de la Communauté économique européenne, transportées par air au départ de Bruxelles, et plusieurs milliers de tonnes de vivres transportées par voie de terre au bénéfice d'une population de plus de 100 000 personnes. Parallèlement, des médecins belges ont soigné la population à raison de 250 consultations par jour. Grâce au concours financier de la Communauté économique européenne, le détachement belge pourra continuer son action sur place jusqu'à la mi-août, et des avions pourront être mis à la disposition des autorités nigériennes pour acheminer des vivres au Niger et y assurer les transports locaux. Dans le cadre de l'aide alimentaire, la Belgique vient d'acheminer 10 000 tonnes de maïs au Niger et 1 150 tonnes de céréales au Sénégal. En marge de cette assistance gouvernementale, les organisations privées ont poursuivi l'action déjà entreprise en 1973.

37. En ce qui concerne l'action en vue du développement des pays de la région soudano-sahélienne, la stratégie de relèvement préconisée par le Secrétaire général dans son rapport paraît réaliste, en particulier sa proposition de donner la priorité dans la région aux cultures de première nécessité et à l'élevage. A cet égard, la délégation belge est d'avis que les activités dans d'autres secteurs doivent s'articuler autour de l'agriculture et de l'élevage, et elle est heureuse que plus de 90 p. 100 des fonds affectés aux projets proposés par le Comité permanent inter-Etats aillent à l'agriculture, à l'élevage et à l'aménagement des ressources en eau et en terre et que l'agriculture, au sens large, occupe la première place dans les nouveaux plans de développement des pays de la région.

38. Les actions entreprises par les différents organes des Nations Unies devront nécessairement s'inscrire dans le cadre de l'aide fournie par l'ensemble de la communauté internationale, une part importante des efforts en faveur du Sahel se situant en dehors de l'ONU. En effet, l'effort de la communauté internationale devra se poursuivre durant de longues années et être coordonné. Cette coordination devra d'ailleurs s'exécuter sur place, à l'initiative des pays en voie de développement intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire par l'intermédiaire du Comité permanent inter-Etats. A cet égard, il est heureux que l'on ait proposé de transférer à Ouagadougou la plus grande partie des attributions du Bureau spécial du Sahel de l'ONU, ce qui permettra de resserrer les liens entre ce dernier et le Comité permanent inter-Etats.

39. La Belgique ne manquera pas d'apporter sa contribution aux efforts de redressement à moyen et à long terme faits par les pays de la région du Sahel, tant en leur fournissant une aide bilatérale qu'en soutenant les efforts

multilatéraux entrepris par l'ONU elle-même ou par la Communauté économique européenne.

40. D'autre part, le Gouvernement et les organisations non gouvernementales belges ont fourni une aide alimentaire et des médicaments aux populations éthiopiennes frappées par la sécheresse. La Belgique ne manquera pas de s'associer aux mesures de redressement prises en faveur de ce pays par la communauté internationale.

41. M. STURKEY (Australie) dit que l'Australie a toujours apporté, soit directement, soit par l'intermédiaire d'institutions internationales, une aide publique et une aide privée aux pays frappés par des catastrophes, qu'elles soient dues à l'action de la nature ou à l'action de l'homme.

42. Les événements qui se sont passés en Asie méridionale en 1971 ont convaincu le Gouvernement australien qu'il était nécessaire d'organiser une coopération plus étroite entre les efforts des secteurs public et privé si l'on souhaitait une action aussi efficace que possible. C'est pourquoi il a appuyé la formation en Australie d'un comité de secours d'urgence en cas de désastre. Le premier appel lancé par cet organisme a été en faveur des victimes de la sécheresse en Ethiopie et dans la région soudano-sahélienne; il a permis de recueillir en peu de temps plus de 1 250 000 dollars des Etats-Unis, auquel s'est ajoutée la contribution du Gouvernement australien. L'Australie espère pouvoir répondre à l'avenir à des situations analogues avec la même promptitude et la même efficacité.

43. La délégation australienne est convaincue que les pays et la communauté internationale doivent répondre rapidement aux demandes de secours. C'est pourquoi l'Australie a été le premier pays, en 1973, à participer au financement du pont aérien organisé dans le sous-continent indien, apportant une contribution de 500 000 dollars des Etats-Unis qu'elle a augmentée par la suite. Cette opération vient de prendre fin et constitue un exemple de succès en matière de coopération internationale. La délégation australienne tient à rendre hommage au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à ses collaborateurs pour ce qu'ils ont accompli à cette occasion.

44. Un autre élément essentiel en matière de secours est la coordination efficace des efforts internationaux. A cet égard, la délégation australienne est satisfaite d'une manière générale de ce qui a été fait jusqu'ici, mais elle reviendra sur la question lors du débat relatif aux activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

45. Enfin, si l'objectif principal en cas de crise est de soulager les victimes dans l'immédiat, il ne faut pas perdre de vue les besoins à moyen et à long terme du pays auquel on apporte une aide.

46. C'est compte tenu de ce dernier principe que le Gouvernement australien continue à s'intéresser aux besoins des populations de la région soudano-sahélienne et à la possibilité de continuer à leur porter une assistance pendant l'exercice 1974/75. C'est aussi la raison pour laquelle l'Australie aide la Zambie à aménager pour ses courants d'importation et d'exportation des voies de commu-

nucation autres que celle passant par la Rhodésie du Sud. En cela, l'Australie a répondu à l'appel du Comité du Commonwealth et du Conseil de sécurité, qui ont demandé l'imposition de sanctions contre la Rhodésie du Sud. Les biens d'équipement qu'elle fournit à la Zambie pour le transport et la manutention de marchandises devraient contribuer à diminuer les difficultés que connaît ce pays dans l'immédiat et à long terme. C'est pourquoi la délégation australienne a été heureuse d'accepter l'invitation de la Zambie qui lui a demandé d'être coauteur du projet de résolution dont le Conseil est saisi à ce sujet (E/L.1603).

47. M. FADLALLA (Observateur du Soudan), prenant la parole sur l'invitation du Président et se référant au rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur l'assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional (E/5483), dit que le programme du Haut-Commissariat a été appliqué intégralement avec l'efficacité et la rapidité maximales. Pour cela, il remercie le Haut-Commissaire et tous ses collaborateurs, au Siège et sur le terrain.

48. La délégation soudanaise tient également à remercier tous les gouvernements qui ont contribué sur le plan bilatéral ou multilatéral à financer et à mettre en œuvre ce programme. Elle remercie en outre l'OUA, la Communauté économique européenne, les institutions spécialisées de l'ONU, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui ont contribué au succès de l'opération. De leur côté, les pays limitrophes du Soudan ont facilité le retour des réfugiés et leur réadaptation.

49. Le peuple soudanais a entrepris à l'heure actuelle un programme de développement urgent pour l'exécution duquel il a besoin de l'aide de la communauté internationale. A cet égard, il convient de féliciter le PNUD du rôle qu'il joue en tant qu'organe centralisateur dans la phase de reconstruction de la région méridionale du Soudan.

50. En conclusion, la délégation soudanaise remercie le représentant de l'Égypte qui a présenté le projet de résolution concernant l'assistance aux réfugiés du Soudan méridional, ainsi que les coauteurs qui l'ont appuyé (E/L.1604/Rev.1).

51. M. RYDBECK (Suède), parlant au nom de son propre pays et au nom de la Finlande, dit que les points actuellement en discussion fournissent à l'ONU l'occasion de promouvoir la cause de la coopération internationale et du développement tout en mettant à l'épreuve la volonté politique de ses États Membres. Les problèmes que connaissent le Soudan méridional, la Zambie, la région soudano-sahélienne et l'Éthiopie fourniront au système de l'ONU l'occasion de prouver son aptitude à faire face aux problèmes encore plus graves qui risquent de se poser à l'avenir.

52. Les Gouvernements suédois et finlandais ont toujours appuyé sans réserve les opérations de secours lancées par le Haut-Commissaire en faveur des réfugiés et des personnes déplacées du Soudan méridional. Le Haut-Commissaire doit aujourd'hui être félicité de la façon dont il s'est acquitté de la tâche qui lui avait été confiée. C'est maintenant au PNUD

qu'il incombe de poursuivre les opérations. M. Rydbeck est persuadé que les activités de cet organisme se révéleront aussi efficaces que celles du Haut-Commissariat.

53. Dans le cas de la Zambie, l'ONU est appelée à faire preuve de solidarité à l'égard d'un pays qui a contribué par son action à défendre l'idéal de justice et la dignité humaine en Afrique australe. Les mesures prises à cette fin par la Zambie ont causé à celle-ci des problèmes économiques et sociaux, et il est normal que la communauté internationale l'aide à les résoudre.

54. Par leur intervention dans la région soudano-sahélienne, les organismes de l'ONU ont montré qu'ils étaient disposés à fournir une aide concertée et intégrée. Devant le désastre qui a frappé les peuples de cette région, les pays nordiques ont répondu à l'appel du Secrétaire général et contribué aux opérations de secours. A l'heure actuelle, ces opérations vont entrer dans une nouvelle phase. A cet égard, le rapport du Secrétaire général sur la situation qui sévit dans la région soudano-sahélienne contribue de façon importante à la formulation d'une stratégie internationale adéquate pour le développement de la région affectée. Les rapports dont le Conseil est saisi montrent d'ailleurs que le succès de l'entreprise dépend de la façon dont l'ONU, ses institutions spécialisées, les donneurs bilatéraux et les gouvernements des pays intéressés pourront coordonner leur action. Devant l'ampleur du problème, certains avaient été amenés à penser que la communauté internationale, en particulier l'ONU, n'était pas en mesure de faire face à la situation. Il est exact qu'on ne saurait exagérer la nécessité de mettre sur pied une action cohérente et coordonnée. A cet égard, les décisions prises dans les différents organismes de l'ONU imposent une lourde obligation à la communauté mondiale et aux Nations Unies, tout particulièrement aux pays riches qui ont la possibilité de fournir les contributions financières les plus importantes. Il convient d'ailleurs que les organismes régionaux et les institutions financières participent à l'effort global. Mais en dernier ressort, la responsabilité la plus grande incombe aux pays du Sahel et à leur comité permanent inter-Etats.

55. Il est essentiel que les efforts à moyen et à long terme entrepris par l'ONU soient fondés sur l'ordre de priorité fixé par les gouvernements intéressés eux-mêmes, tel qu'il figure dans le programme de Ouagadougou qui a été proposé. Mais les nouveaux arrangements à adopter doivent être étudiés attentivement compte tenu de la nécessité d'obtenir l'efficacité maximale. Les programmes de relèvement doivent être fondés sur ce que l'on sait de la situation de la région considérée, mais les données disponibles ne sont pas suffisantes, et des recherches seront nécessaires pour éviter de nouvelles catastrophes. Ces recherches devront porter notamment sur les problèmes écologiques et météorologiques.

56. Il est essentiel également que les efforts entrepris soient menés à bien pour les peuples intéressés et avec leur participation. D'autre part, la stratégie du relèvement qui sera adoptée doit tenir compte pleinement des structures sociales locales et de la motivation des populations dont la participation est une condition indispensable.

57. Mais la sécheresse que connaît la région soudano-sahélienne affecte également l'Afrique orientale et plus particulièrement l'est de l'Ethiopie. Si le rapport publié à ce sujet par le Secrétaire général (E/5560) présente la situation de l'Ethiopie comme raisonnablement encourageante, le problème n'en reste pas moins grave. Des résultats ont déjà été obtenus, certes, mais les efforts doivent être poursuivis.

58. Dans toutes les situations d'urgence, les Gouvernements de la Suède et de la Finlande et ceux des autres pays nordiques ont toujours apporté leur appui, et ils considèrent une telle attitude comme l'expression naturelle de leur solidarité internationale.

59. M. MACKENZIE (Royaume-Uni) dit que son gouvernement a apporté une aide substantielle aux pays visés par les quatre projets de résolution actuellement soumis au Conseil. Ainsi, en ce qui concerne le programme en faveur de la région soudano-sahélienne, le Royaume-Uni a fourni directement ou par l'intermédiaire de la Communauté économique européenne l'équivalent de 5,3 millions de livres sterling en aide alimentaire, en aide spéciale non alimentaire et en moyens et coûts de transport. D'autre part, le Royaume-Uni entend participer aux activités de redressement immédiates et à long terme dans la région soudano-sahélienne. A cet égard, il continuera l'exécution d'un projet bilatéral, tout en contribuant aux activités d'assistance des institutions multilatérales qui s'occupent du problème.

60. Dans le cas de l'Ethiopie, le Gouvernement britannique a fourni au total 850 000 livres sterling pour financer les mesures d'aide et de redressement nécessaires à la suite de la sécheresse. A cela s'ajoutent les contributions apportées par les organismes bénévoles du Royaume-Uni. En ce qui concerne l'aide à l'Ethiopie, la mesure la plus récente prise par le Royaume-Uni a été la fourniture, après consultation avec le vice-ministre éthiopien responsable, de 20 véhicules supplémentaires dont la livraison pourra être assurée en dix jours grâce à l'intervention du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, qui a mobilisé les moyens financiers que d'autres gouvernements ont fourni pour couvrir les frais de transport par air. C'est là un exemple de ce que peut faire la coordination entre donateurs en cas d'urgence.

61. En ce qui concerne la Zambie, le programme d'aide ordinaire du Royaume-Uni représente environ 7 millions de livres sterling par an. Par ailleurs, le Royaume-Uni a accepté d'assumer la responsabilité d'un prêt de 12 millions de livres sterling accordé à la Zambie par la BIRD. En outre, le Royaume-Uni va accorder à ce pays un prêt sans intérêt de 1 million de livres sterling pour lui permettre d'acheter du matériel de transport qui lui servira pour réorganiser ses courants commerciaux. Enfin, le Gouvernement britannique a accepté de consacrer plusieurs millions de livres sterling au paiement de pensions d'anciens fonctionnaires affectés autrefois en Zambie.

62. En ce qui concerne l'assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional, il s'agit d'une tâche entièrement nouvelle dont le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et ses collaborateurs se sont acquittés avec rapidité et efficacité. Le Haut-Commis-

saire doit d'ailleurs être félicité également de la façon dont il a coordonné les activités d'assistance dans le sous-continent indien.

63. La délégation britannique espère que les problèmes que connaissent la région soudano-sahélienne, la Zambie et l'Ethiopie se termineront aussi heureusement que les opérations menées en faveur du Soudan méridional. Pour cela, il faut que les institutions multilatérales et les institutions spécialisées participent non seulement aux secours d'urgence, mais encore à la solution des problèmes à long terme posés par ces situations.

64. En ce qui concerne les quatre projets de résolution dont le Conseil est saisi, la délégation britannique les appuie sans réserve. Cependant, le projet de résolution relatif à l'Ethiopie (E/L.1606) semble mélanger d'une façon regrettable le particulier et le général. Certains des paragraphes du texte proposé traitent spécifiquement de l'Ethiopie alors que certains autres, les paragraphes 3 et 7 du dispositif, notamment, pourraient s'appliquer à 30 pays différents Membres de l'ONU. Cela provient du fait que l'on s'est référé au chapitre X (Programme spécial) du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adopté par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire [résolution 3202 (S-VI)]. Si l'on examine le deuxième alinéa du préambule du projet de résolution et le chapitre X du programme d'action, dont M. MacKenzie rappelle la teneur, on s'aperçoit qu'ils se rapportent en fait aux problèmes résultant de l'augmentation des prix de certains produits et services, alors que le texte du projet de résolution dans son ensemble concerne l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse.

65. M. MacKenzie appelle ensuite l'attention sur les paragraphes 5 des projets de résolution E/L.1605 et E/L.1606. Le paragraphe 5 du projet de résolution E/L.1605 en particulier envisage des activités de recherche dans un domaine dont l'OMM semble déjà s'occuper. La délégation du Royaume-Uni aimerait savoir quelles sont les relations existant entre les deux paragraphes 5 en question et demande que les institutions spécialisées ou les auteurs des projets de résolution lui fournissent des éclaircissements à cet égard.

66. M. KAUFMANN (Pays-Bas) voit dans la décision du Conseil d'examiner ensemble les quatre points dont il est actuellement saisi un signe de progrès, du fait qu'elle permet de régler simultanément des situations qui, tout en étant différentes, présentent des éléments communs. L'amélioration des politiques et directives en matière d'assistance et le renforcement des opérations de secours menées par le système de l'ONU devraient être le souci constant du Conseil. D'autre part, les arrangements institutionnels devront être renforcés afin d'assurer une action plus efficace et plus rapide. Le représentant des Pays-Bas a d'ailleurs dit au cours du débat général (1901<sup>e</sup> séance) que la capacité du système des Nations Unies de résoudre les problèmes dont il était saisi devait être renforcée.

67. La délégation des Pays-Bas ne reviendra pas sur les contributions que son gouvernement a versées pour faire face aux besoins des pays dont la situation est actuellement

débatte par le Conseil et rappellera simplement que le représentant des Pays-Bas a dit au cours du débat général que son gouvernement affecterait 100 millions de dollars, dans son budget de 1975, au financement des programmes et projets destinés aux opérations bilatérales et multilatérales de secours immédiats.

68. Au Soudan, le plan d'urgence exécuté avec l'aide du Gouvernement et du peuple soudanais a permis de restaurer des relations normales après dix-sept ans de troubles internes. Le Haut-Commissaire et ses collaborateurs doivent être félicités de la façon dont ils ont contribué à résoudre la situation. Les résultats obtenus illustrent ce que peuvent faire les Nations Unies dans des cas de ce genre. La délégation néerlandaise note que le PNUD sera dorénavant l'organe centralisateur des activités relatives à l'assistance du Soudan méridional. Le Haut-Commissaire et ses collaborateurs doivent également être félicités de la façon dont ils ont mené les opérations de pont aérien dans le sous-continent indien.

69. Dans le cas de la Zambie, il est normal que la communauté internationale fasse preuve d'un esprit de coopération étant donné que l'économie de ce pays souffre du fait des mesures qu'elle a prises pour appliquer les sanctions contre la Rhodésie du Sud décidées par l'ONU. A cet égard, M. Kaufmann est autorisé à déclarer que son gouvernement versera en 1975 au Gouvernement de la Zambie une contribution bilatérale spéciale dont le montant sera fixé ultérieurement.

70. En ce qui concerne la situation qui existe dans la région soudano-sahélienne et en Ethiopie, il est évident que les effets de la sécheresse continueront à se faire sentir pendant longtemps. C'est pourquoi les Pays-Bas accueillent favorablement les propositions relatives à la nécessité d'entreprendre des activités de redressement à long terme en même temps que des programmes de développement économique et social, sans parler des problèmes de gestion écologique qui se posent dans les régions affectées. Le système des Nations Unies devra être renforcé pour pouvoir faire face plus facilement à des situations de ce genre.

71. En ce qui concerne les projets de résolution dont le Conseil est saisi, la délégation néerlandaise appuie pleinement les textes relatifs au Soudan et à la Zambie et demande à figurer parmi leurs auteurs.

72. En ce qui concerne les projets de résolution relatifs à la région soudano-sahélienne et à l'Ethiopie, il serait préférable d'adopter un seul texte. Le représentant du Royaume-Uni a d'ailleurs signalé que les projets de résolution proposés faisaient à certains égards double emploi. La délégation néerlandaise aimerait que les auteurs fondent les deux propositions en une seule qui pourrait comprendre trois parties, la première traitant du problème de la région soudano-sahélienne, la deuxième du problème éthiopien et la troisième des problèmes généraux que posent les perturbations écologiques communes à tous les pays et régions intéressés. Dans cette troisième partie, on pourrait également demander au Secrétaire général de poursuivre l'étude des problèmes posés par la sécheresse et de présenter au Conseil, à la reprise de sa cinquante-septième session, un rapport intérimaire sur les activités du système des Nations

Unies dans ce domaine. Une telle décision aurait pour avantage de simplifier la documentation sur les problèmes considérés qui font pour le moment l'objet d'études plutôt dispersées.

73. Les réserves que vient de faire la délégation néerlandaise ne veulent pas dire que les Pays-Bas ne continueront pas à contribuer aux activités de secours en faveur de la région soudano-sahélienne et de l'Ethiopie. Elle souhaite simplement faire en sorte que les activités entreprises soient menées avec une plus grande efficacité.

74. M. FLOREAN (Roumanie) souligne que la situation économique difficile où se trouve actuellement la Zambie prouve que les régimes fascistes d'Afrique australe sont bien décidés à empêcher le développement économique indépendant des Etats libres d'Afrique coupables de prendre position contre eux. La Roumanie, pour sa part, a approuvé la juste décision du Gouvernement zambien de ne plus faire passer son commerce par la route du Sud, appliquant ainsi les décisions du Conseil de sécurité relatives aux sanctions contre le régime illégal de la Rhodésie du Sud.

75. La Roumanie, qui a pour sa part fourni une assistance matérielle à la Zambie et qui apprécie les efforts déployés en faveur de ce pays par les peuples du monde et par les organisations de la famille des Nations Unies, estime néanmoins qu'il faut faire plus encore et tâcher de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour augmenter l'assistance financière, technique et matérielle destinée au peuple zambien. C'est pourquoi la délégation roumaine, qui est coauteur du projet de résolution E/L.1603, appuie toute décision qui serait prise dans ce sens.

76. Se ralliant aux efforts de la communauté internationale, la Roumanie a fourni, par la voie bilatérale et selon ses possibilités, des secours d'urgence aux pays africains victimes de la sécheresse. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général concernant la région soudano-sahélienne, le seul moyen de remédier à cette situation est de mettre au point une stratégie à long terme, réaliste et viable, fondée sur une coopération harmonieuse des organismes des Nations Unies, de manière à amorcer le développement général de ces pays. C'est pourquoi la délégation roumaine appuie le projet de résolution E/L.1605 qui lui paraît correspondre à un tel objectif et fournir une base utile pour la coordination des efforts de la communauté internationale.

77. Dans le même esprit, la délégation roumaine appuie les mesures envisagées dans le projet de résolution E/L.1606 pour aider la population éthiopienne victime de la sécheresse. La délégation roumaine est en mesure d'accepter sans difficulté le projet de résolution E/L.1604/Rev.1.

78. M. NEUHOFF (République fédérale d'Allemagne) rappelle, au sujet de la situation économique et sociale qui sévit dans la région soudano-sahélienne, que son pays, qui offrait déjà une aide économique aux pays de cette région bien avant que la sécheresse catastrophique dont ils sont victimes ait attiré sur eux l'attention de la communauté mondiale, a considérablement augmenté à cette occasion l'aide déjà fournie. En 1973, le programme d'aide bilatérale de la République fédérale d'Allemagne destiné au Tchad, au



Mali, à la Mauritanie, au Niger, au Sénégal et à la Haute-Volta atteignait un montant de 152 millions de marks dont 76 millions étaient consacrés à l'application des mesures d'urgence (produits de base, transports, achat local de denrées alimentaires, de semences, d'engrais et de vaccins); les projets d'assistance technique et d'équipement portaient essentiellement sur l'agriculture et l'élevage du bétail. A cette aide bilatérale officielle, il faut ajouter l'aide fournie en 1973 au titre des mesures d'urgence par diverses institutions bénévoles et donateurs privés (11,5 millions de marks). Par ailleurs, la République fédérale d'Allemagne a versé 47 millions de marks au programme d'urgence de la Communauté économique européenne destiné aux pays affectés par la sécheresse, 1,8 million de marks au Fonds de dépôt de la FAO pour la zone sahéenne, et 1 million de marks au Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, ce qui porte à 213,3 millions de marks le montant total de l'aide fournie en 1973 à ces pays par la République fédérale d'Allemagne.

79. Consciente du fait que les opérations de secours immédiat doivent s'accompagner de mesures concrètes pour répondre aux besoins à moyen et à long terme de la région, la République fédérale d'Allemagne poursuit en 1974 son programme d'aide qui s'inspire en grande partie des directives émises en septembre 1973 par les Chefs d'Etat des six pays touchés et qui, sur la base d'estimations provisoires et sous réserve de l'autorisation des autorités compétentes, devrait atteindre cette année 220,4 millions de marks. Par ailleurs, la République fédérale d'Allemagne contribuera, à raison d'environ 40 millions de marks à la mise en œuvre du projet relatif au fleuve Sénégal qui prévoit la construction de deux barrages.

80. La Fondation allemande pour le développement international a organisé à Niamey, en mai 1974, un séminaire sur le programme d'action entrepris par la République fédérale d'Allemagne en faveur des pays du Sahel, auquel participaient les autorités compétentes des pays intéressés.

81. Tout en prévoyant de verser une contribution de 50 000 dollars au titre des frais administratifs du Bureau spécial du Sahel de l'ONU, la République fédérale d'Allemagne estime que c'est le Comité permanent inter-Etats qui constitue véritablement le point central de coordination des opérations d'aide, à moyen et à long terme.

82. Quant à l'œuvre de secours entreprise par le Bureau de la FAO chargé des opérations de secours dans la région sahéenne, elle s'est avérée hautement efficace, notamment en ce qui concerne les programmes de distribution de semences et le système d'information destiné à coordonner le transport des vivres de secours. C'est pourquoi il conviendrait de renforcer le rôle du Bureau en particulier dans ce dernier domaine. Les pays donateurs annonceraient l'aide qu'ils entendent apporter au Bureau en matière de produits alimentaires et le Bureau s'adresserait à eux au moment voulu et leur donnerait des instructions détaillées pour l'expédition des marchandises. La République fédérale d'Allemagne entend poursuivre et intensifier l'étroite et fructueuse coopération qu'elle pratique avec le Bureau de la FAO depuis sa fondation

83. Passant à l'assistance économique à la Zambie, M. Neuhoff rappelle que la République fédérale d'Allemagne a augmenté en 1973 l'aide apportée par elle à ce pays. L'aide à l'équipement (39 millions de marks) a été consacrée en majeure partie à l'achat de camions et de biens importés nécessaires au transport, et l'aide au titre de l'assistance technique (6,7 millions de marks) au développement rural essentiellement. Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne entend poursuivre son aide à la Zambie en 1974 et étudie actuellement les demandes soumises par les autorités de ce pays.

84. En ce qui concerne l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse, M. Neuhoff rappelle que son gouvernement a immédiatement versé 1 million de marks pour l'achat d'aliments pour jeunes enfants, 4 millions de marks pour l'achat de céréales distribuées par l'intermédiaire du PAM, 300 000 marks pour l'achat de semences et 2,7 millions de marks à titre de contribution au Fonds des dépôts de la FAO pour la zone sahéenne, pour lui permettre d'acheter des produits alimentaires et des semences. En outre, la République fédérale d'Allemagne a mis 17 camions à la disposition du Gouvernement éthiopien. Dans l'ensemble, l'aide officielle, bilatérale et multilatérale, de la République fédérale d'Allemagne a atteint, en 1973, 36,8 millions de marks dont 17,6 millions directement destinés aux secours d'ordre humanitaire. Il convient de souligner qu'à l'appel lancé par un grand magazine allemand en faveur des populations éthiopiennes frappées par la sécheresse, le public de la République fédérale d'Allemagne a versé 20 millions de marks dont 2 millions ont été utilisés dès 1973 au titre de l'aide d'urgence.

85. Soucieuse de répondre aux besoins à moyen et à long terme de la région, la République fédérale d'Allemagne envisage, pour 1974, une série de mesures — dont notamment l'amélioration de l'infrastructure et la construction de puits, de points d'eau et de silos — qui répondraient en particulier aux besoins des provinces du Wollo et du Tigré plus particulièrement affectées par la sécheresse. Sous réserve des possibilités budgétaires de l'année en cours et de la conclusion d'accords avec le Gouvernement de l'Ethiopie, la République fédérale d'Allemagne envisage notamment de charger une équipe d'experts d'élaborer, en coopération avec les autorités éthiopiennes, un programme de développement intégré pour les zones agricoles du plateau du Kobo et d'Alamata et de mettre à la disposition des autorités éthiopiennes cinq experts allemands pour les aider à planifier et à coordonner les projets d'aide de la République fédérale d'Allemagne; en outre, de nouveaux camions, pour une valeur de 1,8 million de marks ont été livrés aux autorités éthiopiennes pour la distribution des vivres.

86. Concernant l'assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional, M. Neuhoff dit que son gouvernement, conscient du fait que dix-sept années de guerre civile dans les provinces méridionales ont considérablement aggravé la situation économique et sociale déjà précaire des populations de ces régions, a commencé à participer aux opérations d'aide au Soudan méridional dès 1972, plus particulièrement au titre de la réadaptation et de la réinstallation des réfugiés rapatriés et des personnes déplacées. L'aide officielle de caractère humanitaire de la

République fédérale d'Allemagne s'élevait à 12,8 millions de marks en 1973 et les églises chrétiennes de ce pays ont apporté pour leur part une contribution de 2 millions de marks. A la suite de négociations récentes entre le Soudan et la République fédérale d'Allemagne, un accord a été conclu en vertu duquel le Soudan recevra une aide financière de 65 millions de marks et une assistance technique de 10 millions de marks.

87. La délégation de la République fédérale d'Allemagne est prête à appuyer les projets de résolution E/L.1603, E/L.1604/Rev.1, E/L.1605 et E/L.1606; elle s'associe par ailleurs aux observations présentées par le Royaume-Uni au sujet de certaines des dispositions de ces deux derniers projets de résolution.

88. M. BASSIOUNY (Observateur de l'Organisation de l'unité africaine), prenant la parole sur l'invitation du Président, exprime à son tour ses sentiments de gratitude envers le Secrétaire général des Nations Unies et son équipe d'experts pour avoir su mobiliser l'aide internationale en faveur des pays qui en avaient besoin, et envers les nombreuses institutions gouvernementales et non gouvernementales qui ont répondu à l'appel du Secrétaire général. L'OUA est tout particulièrement reconnaissante envers le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés dont l'action en faveur des réfugiés et rapatriés du Soudan constitue un modèle du genre. Elle rend également hommage au Soudan pour avoir contribué à mettre fin à ce triste épisode de l'histoire africaine.

89. La grave situation qui règne actuellement en Zambie après la fermeture de sa frontière méridionale par le régime illégal de la Rhodésie du Sud met en lumière le mépris que les régimes racistes minoritaires d'Afrique du Sud ne cessent de montrer à l'égard des aspirations des peuples opprimés et des décisions des Nations Unies. En fait, une telle attitude constitue une menace constante contre l'indépendance des pays africains voisins. Le Président de la Zambie a déclaré que son gouvernement ne relâcherait pas ses efforts et il a exprimé sa gratitude envers les Nations Unies pour avoir assumé les responsabilités qui incombent à la Zambie. Ces responsabilités sont en fait celles des gouvernements du monde entier.

90. Passant au problème de la sécheresse, M. Bassiouny souligne que le nouvel ordre économique international que les Nations Unies envisagent d'instaurer devrait permettre aux pays en voie de développement de résoudre leurs problèmes, en particulier celui de la sécheresse, ce qu'ils ne sont pas en mesure de faire actuellement. Les programmes combinés et intégrés d'aide exécutés par les institutions spécialisées des Nations Unies constituent un pas très important dans cette lutte contre le problème de la sécheresse que le rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région soudano-sahélienne a su présenter dans toute son ampleur.

91. L'OUA a appuyé en vain, dès le début, d'attirer l'attention du monde sur ce problème dont la gravité n'a été comprise que lorsqu'il a pris les dimensions d'une catastrophe s'abattant sur toute une partie du continent africain. Le problème au fond réside dans le fait que les avertissements lancés depuis plusieurs années au sujet des changements climatiques et écologiques se produisant au nord

du douzième parallèle ont été entendus trop tard. Par ailleurs, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, les conséquences catastrophiques de la sécheresse s'expliquent par une rupture de l'équilibre écologique provoquée par un accroissement rapide de la population et du cheptel, contrastant avec un développement économique et social lent et inégal. M. Bassiouny souligne que ce déséquilibre du développement économique et social dans les pays considérés est le reflet du déséquilibre et de l'injustice du système économique international lui-même.

92. On peut s'étonner que, alors que le coût total du programme relatif à la région soudano-sahélienne atteindra 150 millions de dollars, seuls 38 millions de dollars soient actuellement disponibles. Cette remarque vaut également pour les régions de l'Ethiopie frappées par la sécheresse, dont les besoins sont loin d'être satisfaits. M. Bassiouny espère que les crédits nécessaires seront bientôt dégagés.

93. Malgré les ressources limitées dont dispose l'Afrique, la réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'OUA a adopté, à sa onzième session ordinaire tenue à Mogadiscio, un programme intégré d'action. Un représentant permanent du secrétariat de l'OUA sera nommé auprès du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel pour réunir les renseignements nécessaires à l'élaboration d'une politique d'ensemble et pour mieux harmoniser l'action commune au niveau du continent; un fonds de secours d'urgence sera créé par voie de souscriptions obligatoires et de contributions volontaires, en vue de mesures immédiates destinées à alléger les souffrances des populations; ce fonds serait distinct du fonds disposé à la BAfD, qui est destiné à financer les opérations à moyen et à long terme. Un comité composé de représentants de la Haute-Volta, du Maroc, du Kenya, du Zaïre et de l'Algérie sera constitué pour effectuer des études détaillées sur l'origine de la sécheresse, son aire géographique et les différents facteurs écologiques susceptibles d'éclairer le phénomène. Les Etats africains seront invités à créer au niveau sous-régional un organe analogue au Comité permanent inter-Etats pour faciliter la lutte commune contre la sécheresse.

94. Le représentant de l'OUA exprime l'espoir que la CEA, qui a été informée de ce programme d'action et a adopté une résolution à ce sujet, saura jouer le rôle de coordination qui est le sien et accordera au programme des Chefs d'Etat de l'OUA toute l'attention nécessaire. Il espère également que les institutions intéressées contribueront à l'exécution du programme et que le Secrétariat général de l'OUA sera étroitement associé à l'élaboration du programme d'aide immédiate et d'aide à moyen et à long terme entrepris par les Nations Unies en faveur des régions affectées.

95. Pour conclure, l'OUA demande instamment que l'on poursuive les efforts commencés, car, comme maintes délégations africaines l'ont déjà signalé, le problème reste grave en dépit des progrès accomplis et exige une continuation des efforts et un accroissement des ressources fournies.

96. M. AKSOY (Turquie) se félicite de l'aide apportée par la communauté mondiale tant à la Zambie, que son attitude

courageuse à l'égard de la Rhodésie du Sud a acculée à des difficultés économiques, qu'aux pays de la région soudano-sahélienne et à l'Ethiopie frappés par la sécheresse.

97. Dans le cas de ces derniers pays, il apparaît toutefois que, aux secours d'urgence destinés à alléger dans l'immédiat les souffrances des populations frappées, devront succéder des programmes à moyen et à long terme auxquels il conviendra que contribuent non seulement les pays intéressés mais encore la communauté internationale tout entière. Etant donné que les problèmes actuels des pays frappés par la sécheresse ne sont pas uniquement engendrés par des facteurs écologiques et climatiques mais également par les caractéristiques économiques de ces pays, il serait indiqué de dégager celles-ci, afin que les conclusions de l'étude qui sera faite puissent s'appliquer aux pays d'autres régions présentant des caractéristiques économiques analogues.

98. Le représentant de la Turquie se félicite que, ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général, les plans envisagés pour le relèvement de la région soudano-sahélienne mettent l'accent sur l'expansion intégrée du système de production agricole et du système industriel. Il se félicite également de la décision prise par le Comité permanent inter-Etats d'agir en liaison constante avec le Bureau spécial du Sahel de l'ONU.

99. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale a souligné à juste titre dans sa déclaration (1913<sup>e</sup> séance) que la sécheresse survenue dans la région soudano-sahélienne avait joué en quelque sorte un rôle de catalyseur, en faisant prendre conscience des problèmes du développement général de la région. Tout en faisant état des progrès accomplis, il a manifesté certaines préoccupations et souligné en particulier que l'état sanitaire de la région ne s'est pas amélioré depuis l'année passée et qu'il crée des risques d'épidémie; il a ajouté que même si les pluies étaient normalement tombées, une aide aurait été nécessaire.

100. En Ethiopie également, les problèmes sont loin d'être résolus et, bien que plusieurs provinces aient pu revenir à une vie normale, la situation a empiré notamment dans les centres urbains. Néanmoins, il y a lieu de louer l'action entreprise en faveur de ce pays par le PNUD et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

101. Il faut également rendre hommage au Haut-Commissaire pour son action efficace en faveur des réfugiés rapatriés et des personnes déplacées du Soudan méridional ainsi qu'au Soudan pour les efforts qu'il a déployés pour développer la région méridionale du pays.

102. La Zambie doit être louée d'avoir respecté ses engagements et tenu tête à la Rhodésie du Sud, au péril de son économie. La délégation turque a déjà exprimé ses vues sur la question dans d'autres enceintes et elle les maintient.

103. La Turquie est en mesure d'appuyer les projets de résolution dont le Conseil est saisi sur les différents points de l'ordre du jour à l'examen.

104. M. KANNAWAT (Thaïlande) déclare que la situation est un peu meilleure dans la région soudano-sahélienne, mais qu'il faudra encore attendre une quinzaine d'années pour que l'amélioration puisse être qualifiée de réelle. Le rapport du Secrétaire général sur cette question montre que les organismes et les programmes des Nations Unies ont sans cesse intensifié leurs efforts dans cette région. La délégation thaïlandaise est heureuse de voir que les objectifs à court terme et à long terme sont clairement définis aux paragraphes 6, 7 et 8 du rapport; M. Kannawat note en particulier qu'il est prévu que d'ici à 1990 les pays de la région devront avoir atteint un taux de développement économique et social régulier et satisfaisant, pour empêcher le retour de situations du genre de celle qui existe depuis 1972.

105. Parmi les activités des organismes des Nations Unies déployées pour atteindre ces objectifs, le représentant de la Thaïlande relève en particulier celles de l'OMM. Cette organisation, en plus de ses activités présentes, envisage une étude météorologique régionale à grande échelle pour comprendre les variations climatiques dans cette région; il faut souhaiter que cette étude commencera le plus tôt possible, M. Kannawat souhaite aussi que le PNUE, après avoir envisagé un certain nombre d'activités, en prenne lui-même l'initiative dans certains cas.

106. Le Directeur exécutif du PAM a fait savoir au Comité de coordination des politiques et des programmes (518<sup>e</sup> séance) que l'allocation annuelle du PAM pour l'aide d'urgence a été portée de 10 millions de dollars à 15 millions en 1973; il a ajouté que la plus grande partie de cette aide avait été dirigée vers la zone sahéenne, ce qui a permis de fournir 58 000 tonnes de céréales aux sept pays affectés. Le fait que le PAM passe à présent de l'aide d'urgence à une aide de relèvement indique que la situation s'est améliorée.

107. Le représentant de la Thaïlande souligne l'intérêt de la partie du rapport du Secrétaire général qui a trait aux arrangements de coopération entre les éléments du système des Nations Unies, d'une part, et entre le système des Nations Unies et les pays de la région, d'autre part; cette coopération est indispensable si l'on veut éviter le gaspillage. A cet égard, M. Kannawat note avec satisfaction que le Bureau spécial du Sahel de l'ONU a pu maintenir une coordination étroite entre les divers éléments du système des Nations Unies; il est également heureux que certaines attributions de cet organe aient été transférées à Ouagadougou, car ainsi il pourra être en contact direct et immédiat avec le Comité permanent inter-Etats.

108. Le représentant de la Thaïlande déclare ensuite, au sujet de l'assistance à la Zambie, que si des progrès ont été réalisés pour dégager ce pays de sa dépendance économique vis-à-vis de la Rhodésie du Sud, notamment grâce à l'ouverture prochaine du chemin de fer de Tanzanie, des insuffisances sont à déplorer dans l'aide qui lui a été fournie; il faut souhaiter que les pays qui en ont les moyens et le système des Nations Unies fassent tout leur possible à cet égard.

109. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes et son personnel doivent être

félicités pour l'aide rapide et efficace fournie aux zones d'Ethiopie affectées par la sécheresse.

110. M. Kannawat loue aussi les activités du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, notamment en ce qui concerne l'opération de rapatriement réalisée dans le sous-continent d'Asie méridionale; il adresse des remerciements aux pays qui ont fourni des avions, des navires et d'autres moyens pour permettre ce rapatriement.

111. Enfin, M. Kannawat estime que le Conseil a accru l'efficacité de son travail en groupant les quatre points de l'ordre du jour actuellement à l'examen.

112. M. SYLLA (Sénégal) tient tout d'abord à féliciter le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale pour sa compréhension des problèmes de la région soudano-sahélienne, l'esprit de suite dont il a fait preuve et les relations de travail harmonieuses qu'il a eues avec le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. M. Morse a bien tenu compte des positions des gouvernements de cette région. A la séance précédente, certains orateurs ont formulé des réserves au sujet de l'action de l'ONU dans cette région, et ils ont presque déploré des ingérences dans les affaires intérieures de ces Etats. A cela, M. Sylla répond que le rapport du Secrétaire général sur la situation économique et sociale de la région soudano-sahélienne reflète des décisions des gouvernements. La stratégie proposée dans ce rapport coïncide avec celle du Comité permanent inter-Etats. Il s'agit notamment d'associer des systèmes industriels et agricoles et de les harmoniser de manière à éliminer les contraintes qui pèsent sur le secteur agricole, à favoriser l'emploi et à augmenter les investissements; cela aura pour effet d'améliorer les services sociaux. Ainsi que cela est souligné dans le rapport, il faut aussi à présent aller au-delà de l'aide d'urgence et s'engager dans les efforts à moyen et à long terme, en cherchant notamment à donner plus de cohérence, sur le plan économique et social, aux plans nationaux de la région.

113. Le Secrétaire général adjoint et son personnel ont été en quelque sorte des témoins de la communauté internationale dans la région soudano-sahélienne sinistrée. Le représentant du Sénégal met aussi l'accent sur l'unité qu'une situation difficile a créée dans cette région. Saint-Exupéry disait que pour unir les hommes il faut leur donner une tour à bâtir ensemble : dans les zones sinistrées, une coopération qui n'existait pas auparavant s'est développée, et une voie nouvelle s'est ouverte vers l'unité.

114. Par ailleurs, il faut que la communauté internationale reconnaisse ses responsabilités à l'égard de la Zambie, et qu'elle aide ce pays à faire face aux obligations qui découlent de décisions qu'elle-même a prises.

115. A propos de la situation dans les régions d'Ethiopie affectées par la sécheresse, M. Sylla fait observer aux représentants du Royaume-Uni et des Pays-Bas que la sécheresse est un phénomène qui n'est pas encore assez bien compris. Il ne faut pas croire qu'il soit uniforme : en Afrique orientale, la sécheresse n'est pas la même qu'en Afrique occidentale. La demande adressée au Secrétaire général dans la résolution E/L.1605 pour qu'il accélère les

travaux préparatoires concernant la création d'un institut de recherches pour les zones arides du Sahel en collaboration étroite avec le PNUE, la FAO, le PNUD, l'UNESCO, l'OMM et l'ONUDI, ne fait pas double emploi avec la demande formulée dans le projet de résolution E/L.1606 au sujet d'une étude préliminaire sur les origines de la sécheresse en Ethiopie. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas devraient renoncer à leurs objections à cet sujet. En fait, des études aussi approfondies que possible sont nécessaires, car malheureusement les actions actuelles, si louables qu'elles puissent être, ne s'appuient pas sur une information suffisante. Les pays victimes de la sécheresse sont heureux de recevoir de l'aide, mais ils veulent se débarrasser définitivement de ce mal. Le fait qu'un tel problème subsiste aujourd'hui n'est pas à l'honneur de l'homme; il faut absolument que l'homme puisse dominer des phénomènes élémentaires de ce genre.

116. Enfin, M. Sylla félicite le Haut-Commissaire pour les réfugiés de l'action menée par son organisme au Soudan afin de surmonter des problèmes dus notamment au déracinement, souvent si compliqués qu'il est difficile d'obtenir de bons résultats.

117. M. ASHFORD (Organisation météorologique mondiale), répondant à une question posée par le représentant du Royaume-Uni et reprise par d'autres délégations sur la relation entre le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution E/L.1605 et le paragraphe 5 du projet de résolution E/L.1606, apporte des précisions sur les activités de l'OMM en faveur de la région soudano-sahélienne sinistrée. On peut ranger ces activités sous deux rubriques : la sécheresse et les variations climatiques. Les activités entreprises pour lutter contre la sécheresse répondent en grande partie aux désirs formulés par le Comité permanent inter-Etats; M. Ashford mentionne notamment une étude de la relation entre la sécheresse et les conditions météorologiques qui la précèdent, destinée à établir dans quelle mesure on peut prévoir la sécheresse.

118. Sur la demande du Comité permanent inter-Etats, l'OMM envisage de créer un institut régional météorologique et hydrologique pour les zones soudano-sahéliennes; cet institut étudiera les aspects climatologiques de la sécheresse, et formera des experts nationaux dans ce domaine. Il est trop tôt pour dire si cet institut pourra s'intégrer à l'institut de recherche pour les zones arides du Sahel dont la création est envisagée au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution E/L.1605; les activités de ce dernier institut porteront sur un domaine plus large que celles de l'OMM, mais une coordination étroite pourrait être assurée.

119. Dans une décision adoptée lors de sa dix-septième session, le Conseil d'administration du PNUD a demandé à l'Administrateur d'enquêter sur l'étendue de la sécheresse en Afrique (E/5466, par. 279). L'OMM s'apprête à rédiger la partie climatique de ce rapport à l'intention du Directeur du PNUD.

120. L'OMM revoir actuellement ses activités en matière de changements climatiques en réponse à la demande exprimée à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale par M. Kissinger (2214e séance plénière). Ses

activités les plus importantes à cet égard ont trait à la théorie du climat. Une conférence va être tenue prochainement à Stockholm à ce sujet sous les auspices du CIUS et de l'OMM, avec un appui important du PNUE. L'OMM effectue aussi une étude préliminaire des répercussions des variations climatiques sur la production alimentaire. L'OMM convoquera aussi un colloque sur les variations climatiques qui se tiendra au Royaume-Uni, en 1975.

121. Le quatrième alinéa du préambule du projet de résolution E/L.1605 appelle par ailleurs des réserves. Dans cet alinéa, il est fait état de "preuves scientifiques alarmantes selon lesquelles il est peu probable que les conditions climatiques et écologiques redeviennent normales" dans la région soudano-sahélienne. Il est vrai que certains scientifiques ont conclu que les précipitations continueront probablement à être au-dessous de la moyenne dans cette région, mais tel n'est pas l'avis de la communauté scientifique dans son ensemble. Ainsi, un éminent climatologue des Etats-Unis d'Amérique a noté que les chiffres fournis par une station météorologique du Sahel ne font pas ressortir un changement climatique général pendant les cent dernières années. Récemment les précipitations ont été plus faibles que pendant la période 1950-1970, mais cette période avait elle-même été plus humide que les vingt ou trente années précédentes. Il semble plutôt que, dans cette région, la sécheresse soit un phénomène récurrent. A cet égard, on peut se demander quel sens il faut donner au mot "normal" dans l'alinéa en question. Cette fois-ci la sécheresse a été plus sévère que d'habitude, mais cela ne veut pas dire que les conditions ne redeviendront pas normales. M. Ashford estime donc qu'il faudrait modifier le libellé de cet alinéa.

122. De même, au dernier alinéa du projet de résolution E/L.1606 il n'est pas approprié de dire que la sécheresse en Ethiopie "ne cesse de s'étendre". Il vaudrait mieux se contenter de dire que la zone atteinte par la sécheresse "englobe maintenant huit des quatorze provinces de l'Ethiopie". L'évolution suggérée par le libellé actuel n'est pas certaine, et il ne faut pas préjuger ainsi l'avenir.

123. Le représentant de l'OMM donne l'assurance que, si les projets de résolution auxquels il s'est référé sont adoptés, son organisation collaborera dans la mesure du possible à leur exécution.

124. M. THATCHER (Programme des Nations Unies pour l'environnement) confirme que le Conseil d'administration du PNUE accorde un rang de priorité élevé à la situation de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse. Lors de la deuxième session qu'il a tenue à Nairobi, il a, dans sa décision 8 (II (E/5485, annexe I), retenu le sujet "Terres, eaux et désertification" comme domaine d'action prioritaire et il a été demandé au Directeur exécutif d'accorder une attention particulière dans les programmes du PNUE à la région soudano-sahélienne conformément à la résolution 3054 (XXVIII) de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration du PNUE a décidé également pour l'an prochain, de laisser au Directeur exécutif le soin de choisir les secteurs sur lesquels les efforts doivent être concentrés, mais il lui a suggéré une brève liste de sujets, parmi lesquels "Gestion des terres arides et semi-arides et des écosystèmes des forêts tropicales; problèmes de désertification".

125. Le PNUE n'étant pas un organisme opérationnel, il exerce ses activités de liaison avec des organismes opérationnels, dans le cadre du système de coordination établi par le CAC. A cet égard, M. Thatcher confirme l'appui du PNUE aux travaux de l'OMM sur les variations climatiques, déjà mentionné par le représentant de cette organisation. Il appelle aussi l'attention sur le rapport préparé par le PNUE<sup>1</sup> dans le cadre de ses fonctions de coordination, où sont exposées les activités des organismes des Nations Unies concernant les zones arides, notamment les activités de l'UNESCO, de la FAO et de l'OMM.

126. M. Thatcher fait ensuite allusion à une décision prise la semaine précédente par le Comité économique du Conseil (689e séance) visant à prier le Secrétaire général de constituer un groupe *ad hoc* interinstitutions sur les zones arides. Il s'agit d'une idée initialement avancée par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Le PNUE espère, lorsqu'il participera avec d'autres organismes aux réunions que le Secrétaire général convoquera à cet effet, pouvoir, dans l'exercice de son rôle de coordination, contribuer à un accord sur la répartition des tâches.

*La séance est levée à 18 h 10.*

<sup>1</sup> UNEP/GC/14/Add.1 et Add.1/Corr.1.

## 1915<sup>e</sup> séance

Mardi 16 juillet 1974, à 10 h 20

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1915

### POINTS 10, 11, 12 ET 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de la situation économique et sociale de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse et mesures à prendre en faveur de cette région (*fin*) [E/5554, E/L.16 L.1605/Rev.1, E/L.1607]

Assistance économique à la Zambie (*fin*) [E/L.1603]

Assistance aux régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse (*fin*) [E/5560, E/L.1606, E/L.1607]

Assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional (*fin*) [E/5483, E/L.1604/Rev.1]